

29 août 1963, Québec

Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques de Québec

Je n'ai pas souvent l'occasion de m'adresser à des instituteurs, mais à l'heure où l'éducation se range parmi les premières de nos préoccupations je tiens à vous souligner l'importance que j'attache à notre rencontre de ce soir. Nous n'aurons demain que les chefs que nous aurons su former aujourd'hui. La justice qui règnera demain ne sera que celle dont nous aurons pu semer le germe aujourd'hui dans l'esprit et le cœur de nos jeunes. Partout l'on parle de la création d'un monde meilleur, mais quels sont ceux qui en posent les fondations? Ceux qui comme vous se consacrent à l'éducation de la jeunesse. Le gouvernement a un devoir, je dirais même une dette par anticipation envers l'avenir, c'est d'abord de le voir et de le comprendre, cet avenir, et de le préparer ensuite aussi grand que possible grâce à ses collaborateurs les plus précieux, les plus indispensables, les plus essentiels: les éducateurs.

Les grandes étapes nouvelles que nous allons bientôt franchir au Québec dans le domaine de l'éducation vont requérir des cadres nouveaux et des institutions dont le mécanisme démocratique s'appuie essentiellement sur la consultation et la participation des éléments responsables et dynamiques de notre société.

Ce n'est pas en vain que nous insistons sur l'importance et l'originalité de cette manière nouvelle de gouverner: le rythme même auquel notre gouvernement a entrepris les réformes sociales, éducatives, économiques et politiques qui s'imposaient, la portée de ces réformes et leurs vastes répercussions sur la vie de tous les citoyens du Québec exigent, dans tous les secteurs, la mobilisation des compétences et des bonnes volontés. C'est particulièrement le cas pour ce qui est de l'éducation.

Est-il nécessaire de rappeler qu'à une époque donnée de la vie d'un pays ou d'une nation, ses institutions doivent être adaptées aux conditions de l'heure et aux exigences politiques, économiques, sociales et culturelles du moment. Dans certains pays, comme le nôtre, où le régime démocratique est d'inspiration britannique, ces adaptations ont pris la forme d'une plus grande concentration des pouvoirs civils et politiques. Dans notre démocratie, que l'on veut adaptée aux besoins actuels du Québec, nous croyons essentiel à la fois de regrouper clairement la responsabilité du bien commun temporel sous la responsabilité bien identifiée des élus du peuple et d'y associer directement l'Église, les parents et les groupes intermédiaires représentatifs. Même si nous faisons encore l'apprentissage de ces modes nouveaux de régime démocratique, nous sommes persuadés qu'ils rapprochent intimement l'État et le citoyen.

L'État chez nous, notre État du Québec, prend des dimensions nouvelles. Nous voulons exercer pleinement les pouvoirs qui sont nôtres en vertu de la Constitution. Notre gouvernement s'efforce de diriger les affaires de notre société d'une façon toute différente de celle des régimes précédents, de quelque couleur politique qu'ils aient été. Nous tendons par notre politique sociale, à donner à tous les individus et à toutes les familles un traitement juste. Notre gouvernement, en publiant un programme précis, en créant des commissions d'enquête sur les questions vitales, en associant à la direction des affaires publiques les

groupes intermédiaires, s'est tracé comme règle de conduite la consultation populaire aussi directe et aussi permanente que possible. Grâce à tous ces indices, je dirais même à tous ces faits, on reconnaît de plus en plus l'État québécois comme l'allié le plus fidèle et le plus puissant du citoyen et en définitive du peuple québécois.

La prise de conscience, par notre population, que son État et son gouvernement peuvent améliorer efficacement et rapidement sa situation, au lieu de s'égarer dans des tergiversations stériles comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, n'est pas étrangère à cette confiance nouvelle et même à cette espérance que nous sentons bien vivantes. Dans cet effort d'affirmation économique et sociale, dans cette entreprise de plein exercice des pouvoirs politiques que nous détenons légitimement, la création d'un véritable ministère de l'éducation constitue une mesure prioritaire que nous appliquerons sans tergiverser.

Lorsque j'ai annoncé, le 8 juillet, la décision du gouvernement de reporter à une prochaine session l'étude du bill 60, j'ai bien établi qu'il n'était pas question de le retirer.

Jeudi dernier, à la Chambre, j'ai de nouveau insisté sur la décision ferme du gouvernement de créer ce ministère sans délai et j'ai souligné que l'échéance du premier septembre pour présenter tout amendement était définitive. J'ai reçu, au cours des dernières semaines, un certain nombre de suggestions précises que nous étudierons avec toute l'attention qu'elles méritent et cela dès le début de septembre.

Il nous faut agir vite, mais sans précipitation, car il est urgent de regrouper sous une autorité claire et bien identifiée la responsabilité de tout l'enseignement public au Québec – il est urgent de réadapter des structures administratives vieilles de cent ans, plus vieilles que la Confédération, aux exigences du Québec d'aujourd'hui et de demain – il est également urgent, et j'insiste, il est urgent de donner enfin aux parents d'une certaine façon, nos collaborateurs les plus précieux, une voie directe, libre et démocratique dans une matière qui les concerne au premier chef, l'éducation de leurs enfants.

Nous croyons que ce droit des parents, dont on parle beaucoup de ce temps-ci, mais qui ne peut actuellement s'exercer de façon réelle qu'au niveau de la famille et de la commission scolaire, constitue ce qu'il y a de plus essentiel, de plus vrai et de plus fondamental en éducation.

C'est pourquoi nous voulons qu'il puisse enfin s'exercer sur tout l'ensemble du système d'enseignement. Cela exige nécessairement que les parents sachent qui est responsable de l'enseignement chez nous et qu'ils puissent désigner eux-mêmes, librement et directement, le gouvernement et le ministre qui dirigeront l'éducation au Québec.

Nous croyons que les parents, à qui personne, je ne sache, ne conteste le droit d'élire leur gouvernement, nous croyons que les parents, dis-je, sont en mesure de choisir le gouvernement qu'ils jugent capable de prendre leur intérêt et celui de leurs enfants en matière d'éducation. Pour que ce droit fondamental des parents puisse réellement s'exercer, il faut d'urgence sortir l'éducation de sa situation actuelle où l'autorité est confuse et diffuse. Aujourd'hui, la voix des parents n'a pas de portée; au contraire, je dirais même que les structures actuelles de l'éducation chez nous l'étouffent. Il est temps que des questions

aussi capitales que l'enseignement et la formation de notre jeunesse québécoise sortent du secret virtuel qui les entoure – devrais-je dire qui les étouffe – pour être traitées dans la lumière de la place publique, comme on traite, dans une démocratie, toutes les questions qui regardent le bien commun.

Est-il besoin de mentionner que, pour un gouvernement qui s'est donné comme objectif de rendre l'éducation accessible à tous, la démocratisation des structures supérieures de notre système d'éducation apparaît nécessairement comme un impératif.

Il faut bien entendre que le concept de participation démocratique ne signifie pas que l'autorité légitimement instituée, le gouvernement, se dépouillera de ses responsabilités et de ses pouvoirs pour les distribuer en parcelles à différents corps déjà constitués. Le gouvernement qui se rapproche le plus de la conception idéale est celui qui, investi sans équivoque de ses pouvoirs, sait ensuite les exercer avec décision après avoir écouté, dans chaque domaine, les voix les plus respectées. Je crains qu'on n'ait pas suffisamment insisté sur l'extrême importance pour le gouvernement d'avoir à ses côtés, en éducation, le consultant représentatif et actif que nous espérons tous. Avec la création d'un ministère de l'Éducation, il ne s'agit pas de distribuer l'autorité, mais plutôt d'identifier et de départager clairement les responsabilités. Le gouvernement de l'État du Québec est prêt et bien décidé à s'acquitter des siennes; nous avons demandé aux groupes intermédiaires, dont vous êtes, de prendre aussi les leurs et de constituer pour nous éclairer et nous guider un Conseil supérieur de l'éducation vraiment agissant.

A-t-on suffisamment réfléchi sur le fait fondamental que ce Conseil supérieur embrasse d'un bloc tous les niveaux de l'enseignement, de la maternelle à l'université. Cela veut dire, pour bien des groupes, jadis obligés d'opérer en circuit fermé à cause de l'état d'émiettement de notre système, une vaste ouverture nouvelle, du bas jusqu'au haut de l'échelle scolaire, un souffle neuf et puissant qui va rafraîchir tout le système.

Professeurs du primaire et du secondaire, professeurs des écoles spécialisées, professeurs de collèges classiques, professeurs d'universités, tous font partie d'une même continuité. Notre système d'enseignement n'est pas fait pour être divisé en secteurs étanches et autonomes; il est fait pour que nos enfants, nos élèves, puissent le parcourir à leur aise et librement, selon leurs aptitudes, depuis le premier degré jusqu'au niveau le plus élevé.

Ce soir, en terminant, je vous demande de collaborer avec nous, je vous demande de nous aider à aider le Québec. En associant vos efforts aux nôtres – et je suis certain que nous pouvons compter sur vous – vous participerez à l'édification d'une œuvre dont vous serez fiers et dont les jeunes Québécois d'aujourd'hui et de demain tireront les plus grands avantages.

Comme l'a si bien dit monsieur Léopold Garant, il y a, dans toute cette entreprise, un défi à relever. Je sais que vous l'acceptez, comme nous l'avons nous-mêmes accepté.

Pour que notre peuple canadien-français devienne ce qu'il peut être, il y a plusieurs étapes que la génération présente doit franchir. Le ministère de l'Éducation en est une !